

En dernier lieu, je veux parler de la conservation sur le plan international. Cela ne nous servirait guère de besogner pour conserver nos pêcheries dans nos eaux territoriales et d'accumuler des stocks pour que nos pêcheurs puissent toujours prendre du poisson, si juste au large, en haute mer, d'autres peuples viennent exploiter ces stocks sans précaution. Au cours des années, nos voisins du Sud et nous avons fait œuvre de pionniers en matière de collaboration internationale en haute mer. Le traité du flétan en 1923 fut le premier document que le Canada ait jamais signé par lui-même; ce fut la première loi des pêcheries pour la haute mer jamais signée par aucun pays. En 1923, la prise de flétan avait baissé à moins de 30 millions de livres et il a fallu que les pêcheurs des deux pays travaillent toute une année pour le capturer. Par suite d'une collaboration et d'une régie internationales de 30 ans, nous avons réussi à doubler la prise et elle s'effectue en un mois.

J'ai dit l'an dernier que, à mon avis, ces commissions mixtes comportaient une lacune. Nous avons des hommes de science, des industriels et des fonctionnaires de l'État dans ces commissions; mais jamais un pêcheur commercial, c'est-à-dire quelqu'un qui eût une connaissance des problèmes quotidiens de l'industrie, n'en avait fait partie. J'avais dit qu'à la première occasion je désignerais un pêcheur à ces commissions. Deux occasions se sont présentées: la première m'a permis de nommer à la Commission du flétan M. Harold Helland, de Prince-Rupert, qui a pêché avec son propre navire pendant vingt ans. Il est l'un de nos représentants à cette commission.

Un mot en passant, de la Commission du saumon sockeye, où nous avons l'un des exemples les plus fructueux de collaboration internationale. Lorsque cette commission a été instituée, la montaison du saumon était presque terminée. Et pourtant, nous avons eu l'an dernier la plus forte prise jamais effectuée. Cela dépend des efforts concertés des deux gouvernements, efforts rendus possibles grâce à cette commission qui a travaillé à l'avantage mutuel des pêcheurs des deux pays.

Le succès de cette initiative a été tel que nos pêcheurs voudraient beaucoup nous voir faire un autre pas en avant, c'est-à-dire instituer le même genre de commission pour le saumon rose. Nous n'avons pas les mêmes moyens de réglementer le saumon rose qui entre dans le détroit Puget par la mer. Les pêcheurs des États-Unis, en effet, essaient les

premiers de les prendre, et nos pêcheurs du golfe de Georgie ne peuvent plus poursuivre que des bancs éparpillés s'appêtant à remonter le fleuve pour frayer. Nous n'avons jamais pris plus de 5 à 20 p. 100 des poissons qui frayent dans nos cours d'eau. Nous ne possédons pas de très gros bateaux sur la côte ouest, parce que la plus grande partie de la pêche a lieu dans les eaux abritées, mais nous avons encouragé certaines de nos embarcations plus importantes à se rendre en haute mer afin de prendre le poisson avant qu'il atteigne les eaux américaines. Pour la première fois de notre histoire, nos pêcheurs ont pris 40 p. 100 de ce poisson. Nous aurons un plus grand nombre de bateaux là-bas cette année, et quand la pêcherie sera stabilisée, nous pourrions conclure avec nos amis des États-Unis un traité analogue à celui qui a trait au saumon sockeye, afin d'y établir une sorte de régie.

Une des plus anciennes conventions est celle au sujet de laquelle le député d'Esquimalt-Saanich nous a raconté une histoire l'année dernière, soit la convention internationale relative à la chasse au phoque. Dès 1914, la population des phoques dans le Pacifique était tombée à 150,000, à la suite d'un carnage sans merci. Nous avons maintenant une convention qui les protège et leur nombre s'est accru à 3 et même 4 millions dans les Îles Pribylov. Chaque été les femelles et leurs petits parcourent, par mer, tout le trajet depuis la Californie et retrouvent les mâles dans la mer de Behring. Notre part de la prise annuelle s'établit à 20 p. 100; elle nous rapporte environ un million de dollars.

Un problème se pose en ce sens qu'une grande quantité de poisson est consommée par ces trois ou quatre millions de phoques qui se trouvent dans le Pacifique-Nord et consomment du poisson à raison d'au moins 20 livres par jour. Les deux phoques que nous avons en captivité à notre station biologique consommaient 20 livres de poisson par jour. A ce rythme, les trois millions de phoques consomment plus de poisson que la population du Canada. Cela tracasse beaucoup les Japonais; ils voudraient qu'on détermine, par une étude, s'il ne serait pas plus économique d'avoir moins de phoques et plus de poissons. C'est un des points que nous nous proposons d'étudier cet été.

Le traité de l'Atlantique-Nord est un nouveau pacte auquel adhèrent dix pays; il porte sur des terrains de pêche, qui, après quatre siècles, sont encore les plus grands du monde entier, les Grands Bancs. Le Canada est l'une des dix nations représentées